

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Vincent Gouyon
Commissaire aux comptes

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes
de Nancy sous le n° 1100066202

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

1 rue de la Grande Douve

54250 CHAMPIGNEULLES

Siret : 783 342 934

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 01.07.2022 au 30.06.2023

Vincent Gouyon

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes
de Nancy sous le n° 1100066202

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

1 rue de la Grande Douve

54250 CHAMPIGNEULLES

Siret : 783 342 934

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 03 novembre 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Vincent Gouyon

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant de la trésorerie représentant 41% du total de l'actif a été validé par le biais de circularisations bancaires.
- Une analyse des subventions d'exploitation a été effectuée afin de valider leur exhaustivité et la séparation des exercices.
- Les charges enregistrées au compte de résultat ont été contrôlées par le biais de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre comité directeur et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments



collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Epinal, le 18 octobre 2023

Vincent GUYON

Commissaire aux comptes

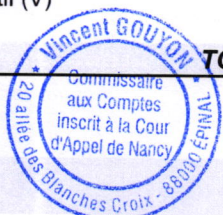


BILAN ACTIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	30/06/2023 (12 mois)			30/06/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	2 018 776	1 414 963	603 814	10,09	636 622	9,51
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 986	4 986	0		0	0,00
Autres immobilisations corporelles	1 093 292	962 080	131 212	2,19	47 314	0,71
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts					11 681	0,17
Autres immobilisations financières	3 550		3 550	0,06	3 550	0,05
TOTAL (I)	3 120 605	2 382 029	738 576	12,35	699 166	10,44
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	1 434 223	67 095	1 367 128	22,85	1 439 182	21,49
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					6 982	0,10
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	751		751	0,01		
. Autres	1 383 945		1 383 945	23,14	1 009 551	15,07
Valeurs mobilières de placement	2 168 640		2 168 640	36,25	168 640	2,52
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	286 012		286 012	4,78	3 330 576	49,73
Charges constatées d'avance	36 958		36 958	0,62	43 292	0,65
TOTAL (II)	5 310 530	67 095	5 243 435	87,65	5 998 223	89,56
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	8 431 135	2 449 124	5 982 011	100,00	6 697 390	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 929 672	32,26	1 929 672	28,81
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 809 710	30,25	1 222 176	18,25
Résultat de l'exercice	-369 286	-6,16	587 534	8,77
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 870	0,13		
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	3 377 967	56,47	3 739 382	55,83
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189 455	3,17	203 189	3,03
TOTAL (II)	189 455	3,17	203 189	3,03
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	480 798	8,04	632 113	9,44
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	685 119	11,45	541 271	8,08
Autres	1 176 172	19,66	1 317 653	19,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	72 500	1,21	263 782	3,94
TOTAL(IV)	2 414 590	40,36	2 754 818	41,13
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 982 011	100,00	6 697 390	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	4 335 975		4 335 975	64,30	4 173 139	63,91	162 836	3,90	
Production vendue de biens	1 248 262		1 248 262	18,51	1 250 668	19,15	-2 406	-0,18	
Prestations de services	1 159 011		1 159 011	17,19	1 105 935	16,94	53 076	4,80	
Montants nets produits d'expl.	6 743 248		6 743 248	100,00	6 529 742	100,00	213 506	3,27	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			2 675 714	39,68	2 567 427	39,32	108 287	4,22	
Cotisations									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			55 157	0,82	597	0,01	54 560	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations			132 299	1,96	418 226	6,40	-285 927	-68,36	
Transfert de charges			821 411	12,18	955 500	14,63	-134 089	-14,02	
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 684 580	54,64	3 941 749	60,37	-257 169	-6,51	
Total des produits d'exploitation (I)			10 427 829	154,64	10 471 492	160,37	-43 663	-0,41	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			1 297 848	19,25	887 474	13,59	410 374	46,24	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et approvisionnements			88 680	1,32	94 200	1,44	-5 520	-5,85	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			177 727	2,64	81 314	1,25	96 413	118,57	
Services extérieurs			1 298 352	19,25	1 211 505	18,55	86 847	7,17	
Autres services extérieurs			1 826 038	27,08	1 725 650	26,43	100 388	5,82	
Impôts, taxes et versements assimilés			310 156	4,60	280 333	4,29	29 823	10,64	
Salaires et traitements			2 833 141	42,01	2 593 067	39,71	240 074	9,26	
Charges sociales			992 300	14,72	897 795	13,75	94 505	10,53	
Autres charges de personnel			47 161	0,70	33 537	0,51	13 624	40,62	
Subventions accordées par l'association			1 660 675	24,63	1 780 754	27,27	-120 079	-6,73	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			69 433	1,03	75 065	1,15	-5 632	-7,49	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations			67 095	0,99			67 095	N/S	
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations									
.Pour risques et charges : dotation aux provisions									
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées									
Autres charges			65 910	0,98	195 094	2,99	-129 184	-66,21	
Total des charges d'exploitation (II)			10 734 517	159,19	9 855 790	150,94	878 727		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-306 688	-4,54	615 702	9,43	-922 390	-149,80	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)									
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			7 590	0,11	3 236	0,05	4 354	134,55	
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			26 405	0,39	2 369	0,04	24 036	N/S	
Total des produits financiers (V)			33 995	0,50	5 605	0,09	28 390	506,51	
CHARGES FINANCIERES:									

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	6 229	0,09	6 895	0,11	-666	-9,65	
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)	6 229	0,09	6 895	0,11	-666	-9,65	
RÉSULTAT FINANCIER	27 767	0,41	-1 290	-0,01	29 057	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-278 921	-4,13	614 412	9,41	-893 333	-145,39	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion	58 212	0,86	58 900	0,90	-688	-1,16	
Sur opérations en capital	1 130	0,02			1 130	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	59 342	0,88	58 900	0,90	442	0,75	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	108 173	1,60	5 487	0,08	102 686	N/S	
Sur opérations en capital	25 990	0,39	61 269	0,94	-35 279	-57,57	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	134 163	1,99	66 757	1,02	67 406	100,97	
Participation des salariés aux résultats (IX)							
Impôts sur les sociétés (X)	15 544	0,23	19 021	0,29	-3 477	-18,27	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-74 821	-1,10	-7 857	-0,11	-66 964	-852,27	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 521 166	156,03	10 535 996	161,35	-14 830	-0,13	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 890 452	161,50	9 948 462	152,36	941 990	9,47	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-369 286	-5,47			-369 286	N/S	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			587 534	9,00	-587 534	-100,00	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature	50 323		40 001				
TOTAL	50 323		40 001				
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole	50 323		40 001				
TOTAL	50 323		40 001				



PREAMBULE

LIGUE DU GRAND DE FOOTBALL assure la gestion du Football sur le Territoire.

Elle a plus particulièrement pour missions : d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions, il a été mis en place différentes commissions qui assure l'encadrement, l'organisation et réalisations de celle-ci.

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 982 011,13 E.

Le résultat net comptable est une perte de 369 285,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale.

En application du règlement ANC 2018-06 sont comptabilisées les contributions volontaires en nature des bénévoles.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 120 605 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 996 532	120 523		3 117 055
Immobilisations financières	15 231			3 550
TOTAL	3 011 763	120 523		3 120 605

Amortissements et provisions d'actif = 2 382 029 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 312 596	69 433		2 382 029
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 312 596	69 433		2 382 029

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immeuble	1 518 199	931 345	586 854	L de 10 à 35 ans
Installations ag amgt constr	500 577	483 618	16 959	L de 3 à 10 ans
Installation techniques	3 789	3 789	0	L de 5 à 10 ans
Matériel industriel	1 197	1 197	0	L 3 ans
Matériel de transport	364 633	335 652	28 982	L de 5 à 6 ans
Materiel de bureau	38 609	37 835	775	L de 5 à 10 ans
Matériel pédagogique	21 852	19 910	1 943	L de 3 à 5 ans
Matériel médical	1 866	1 866	0	L 5 ans
Materiel informatique	330 009	236 225	93 783	L de 1 à 7 ans
Mobilier	336 323	330 593	5 730	L de 3 à 10 ans
Autres Immo Financières	3 550		3 550	Non amortiss.
TOTAL	3 120 605	2 382 029	701 921	

Etat des créances = 2 859 428 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 550		3 550
Actif circulant & charges d'avance	2 855 878	2 855 878	
TOTAL	2 859 428	2 855 878	3 550



Provisions pour dépréciation = 67 095 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	104 374	67 095	104 374	67 095
Comptes financiers				
TOTAL	104 374	67 095	104 374	67 095

Produits à recevoir par postes du bilan = 440 310 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	417 264
Disponibilités	23 046
TOTAL	440 310

Charges constatées d'avance = 36 958 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 3 377 966 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 929 672				1 929 672
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 222 176		587 534		1 809 710
Excédent ou déficit de l'exercice	587 534	-587 534			-369 286
Situation nette	3 739 382				3 370 096
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			9 000	1 130	7 870
Provisions réglementées					
TOTAL	3 739 382		9 000	1 130	3 377 966

Provisions = 189 455 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	203 189		27 925	189 455
TOTAL	203 189		27 925	189 455

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 175 505 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

- * **Variables économiques** : Taux d'actualisation de 3,22 %
Taux de progression des salaires de 2%
Taux de charges patronales de 40% (Lorraine) et 45% (Alsace, Champagne-Ardenne)
Contribution de l'employeur de 0%
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite
- * **Variables démographiques** : Taux de turnover de 4% (Cadres) et 5% (Non Cadres)
Table de mortalité : INSEE 2017-2019
Taux de départ volontaire de 100%
Taux de mise à la retraite de 0%

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel dans les comptes pour un montant de 13 950€. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turn over nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

Etat des dettes = 2 414 590 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	480 540	194 953	285 587	
Dettes financières diverses	258	258		
Fournisseurs	685 119	685 119		
Dettes fiscales & sociales	720 619	720 619		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	455 554	455 554		
Produits constatés d'avance	72 500	72 500		
TOTAL	2 414 590	2 129 003	285 587	

Charges à payer par postes du bilan = 615 883 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	525
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	84 452
Dettes fiscales & sociales	500 906
Autres dettes	30 000
TOTAL	615 883

Produits constatés d'avance = 72 500 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUTRES INFORMATIONS**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 10 800 €.

Contribution volontaire en nature - Bénévolat

Les frais des bénévoles sont évalués à 50 323 €.

Effectif

L'effectif moyen du personnel au 30/06/2023 est de 53,70 salariés.



Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 440 310 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Subvention à recevoir (448700--)	303 111
Subv.et aides à recevoir (448701--)	106 819
Produits à recevoir (468700--)	7 333
TOTAL	417 264

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir / livret (518700--)	23 046
TOTAL	23 046

Charges constatées d'avance = 36 958 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avances (486000--)	36 958
TOTAL	36 958

Charges à payer = 615 883 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus (168800--)	258
Intérêts courus à payer (518600--)	267
TOTAL	525

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures à recevoir (408100--)	84 452
TOTAL	84 452



Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées congés payés (428200--)	221 855
Dettes provisionnées pour 13 ^e mois (428203--)	98 170
Charges sociales sur congés à payés (438200--)	83 917
Charges sociales/prime 13 ^e mois (438203--)	33 820
Charges fiscales congés payés (448200--)	25 684
Charges fiscales/provision 13 ^e mois (448201--)	10 529
Etat charges à payer (448600--)	26 931
TOTAL	500 906

Autres dettes	Montant
Subvention à verser (468610--)	30 000
TOTAL	30 000

Produits constatés d'avance = 72 500 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000--)	72 500
TOTAL	72 500



Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Vincent Gouyon

Commissaire aux comptes

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes
de Nancy sous le n° 1100066202

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

1 rue de la Grande Douve

54250 CHAMPIGNEULLES

Siret : 783 342 934

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes **de l'exercice clos le 30 juin 2023**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Epinal, le 18 octobre 2023

Vincent GOUYON

Commissaire aux Comptes

Vincent Gouyon